

Zeitschrift:	Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege = Annales de la Société Suisse d'Hygiène Scolaire
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspflege
Band:	6/1905 (1906)
Artikel:	La question du médecin scolaire étudiée en se basant sur l'expérience pratique
Autor:	Trechsel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-90991

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5. La question du médecin scolaire étudiée en se basant sur l'expérience pratique.

*Corrapporteur le Dr. Trechsel,
médecin scolaire au Locle.*

Le sujet qui doit nous occuper aujourd'hui, peut être étudié à deux points de vue différents. L'expérience, en effet, peut avoir un caractère général ou personnel. Mon honorable collaborateur, Mr. le Dr. Stocker, s'est basé de préférence sur l'expérience telle qu'elle ressort de l'étude de la littérature publiée jusqu'à nos jours, des travaux discutés dans les assemblées des associations qui se vouent à la culture de l'hygiène scolaire, des informations recueillies auprès des médecins scolaires en fonctions, etc. A ce travail d'une étendue gigantesque je me propose d'ajouter, dans une mesure beaucoup plus modeste, les leçons que m'ont fournies un travail pratique et des observations faites pendant un service de plusieurs années.

A cette occasion je me permets de faire ressortir le fait important que les rapports partiront nécessairement de prémisses très différentes suivant la position de leurs auteurs. Ils dépendent des conditions locales — ville ou campagne —, des particularités des populations, des ressources dont le médecin peut disposer, des dispositions plus au moins favorables des autorités — et de maintes autres circonstances auxquelles il est obligé de se plier ou d'adapter son activité.

La multiplicité des rapporteurs est donc, à tous ces égards, un élément favorable, capable de contribuer à rendre le tableau aussi complet que possible. D'ailleurs ni cette multiplicité, ni la discussion, fût-elle aussi nourrie qu'on pût le désirer, n'aboutiront jamais à établir des principes uniformes pouvant s'appliquer universellement. On devra condenser la matière pour chercher à poser certaines règles que l'on s'efforcera de suivre, dans la pratique, autant que les circonstances spéciales le permettront, et auxquelles l'expérience se chargera de donner une expression plus précise.

L'auteur de ces lignes comprend sa tâche comme celle d'un praticien qui communique à des auditeurs déjà renseignés sur les

principes de l'hygiène scolaire les observations qu'il a eu l'occasion de faire pendant un service de plusieurs années. Il le fera, sinon exclusivement, du moins en partie en tenant compte des conditions concrètes où il est placé, c'est-à-dire dans une localité de grandeur moyenne, mi-citadine, mi-campagnarde, offrant des ressources restreintes. Il laissera au rapporteur principal le soin de parler de ce qui peut se faire de plus complet et de plus parfait dans de plus grandes villes et dans des pays étrangers. Il se permettra, cependant, un mot de critique au sujet des thèses formulées, quand il les aura trouvées en désaccord avec ses expériences, reconnaissant à la discussion le droit de le combattre si elle le juge à propos. C'est ainsi qu'il lui sera donné d'en tirer profit pour son propre compte, puisque c'est de la diversité des opinions que jaillit la lumière !

Je partage pleinement l'opinion de mon honorable collaborateur, Mr. le Dr. Fr. Stocker, que l'hygiène et la médecine scolaires n'ont pas leur rôle le plus important à jouer comme science, mais comme art, comme profession, comme pratique. Je prends donc, successivement, quelques-uns des chapitres les plus saillants où cette pratique s'exerce, examinant de mon mieux, tout en évitant des longueurs, ses exigences et les moyens par lesquels on est arrivé à leur donner satisfaction.

Visite d'entrée. Et d'abord la visite des enfants lors de leur entrée à l'école. Il est hors de doute qu'elle est une des mesures les plus utiles et donne un point de départ nettement établi pour la surveillance ultérieure de la santé des élèves pendant leur vie scolaire. Aussi cette visite se pratique-t-elle partout où l'institution du médecin des écoles a pris pied. D'ailleurs les relevés statistiques exigés par le département fédéral de l'Intérieur en font un devoir aux autorités scolaires. Peut-on, en confiant ces visites d'entrée au corps enseignant, arriver à connaître, avec certitude, l'état de la vue, de l'ouïe, de l'intelligence et d'autres détails importants ? Le moment ne paraît plus très éloigné où des cours d'hygiène scolaire, plus ou moins complets, seront organisés dans les écoles normales ; alors la collaboration des maîtres et maîtresses pourra être un auxiliaire de valeur pour ces visites là où un médecin scolaire fonctionne et un succédané appréciable là où il manque. En attendant, sans vouloir méconnaître les capacités des institutrices, il serait injuste de leur demander la pratique de ce qu'on ne leur a pas appris à fonds.

Ces visites rencontrent d'ailleurs des difficultés sérieuses même pour le médecin. Ces difficultés sont surtout la conséquence du jeune âge, partant du développement nécessairement très incomplet des

facultés intellectuelles, et de la timidité des enfants. Les réponses sont souvent inintelligibles, dans tous les cas peu précises, laissant en doute la compréhension des questions, si même elles ne sont pas, ce qui n'est point rare, nulles ou remplacées par des larmes. Même la méthode en apparence si simple d'examiner l'acuité visuelle laisse fréquemment l'expert perplexe, d'autant plus que celui-ci n'est, à la campagne surtout, pas toujours spécialiste. Et encore le résultat reste-t-il parfois douteux même pour le spécialiste. Les mêmes difficultés existent pour l'examen de l'intelligence, la timidité imposant facilement pour l'esprit obtus comme d'ailleurs aussi la surdité.

Pour ne pas en arriver par suite de ces difficultés à des résultats équivoques sinon entièrement faux, quel moyen pratique devrait-on mettre en œuvre? Le plus radical et peut-être celui qui au point de vue de l'hygiène serait réellement préférable à tous les autres, serait l'élévation de l'âge requis pour l'entrée à l'école, mesure recommandable à d'autres points de vue encore, en particulier là où il est fixé à 5 ans révolus seulement. Des raisons en partie peu appréciables sont opposées à cette mesure de divers côtés. Mais ce qui nous paraît incontestable, c'est qu'il n'existe point d'avantages sérieux de procéder à cette inspection dès les premiers jours ou semaines ou même mois qui suivent l'entrée des petits. Au bout d'un trimestre par exemple, ils se seraient habitués à être interrogés et auraient déjà vaincu — au point de vue moral malheureusement presque plus qu'on ne le souhaiterait! — leur réserve naturelle; les institutrices auraient eu l'occasion de les observer et de les apprécier; elles pourraient alors donner au médecin, qui a tout avantage de travailler de concert avec elles, des renseignements utiles. Et quel pourrait être le danger d'un court sursis de ce genre? La valeur du résultat compenserait largement les petits inconvénients plutôt administratifs que pédagogiques qui pourraient en résulter.

Surveillance pendant le temps de la scolarité. Quant à la surveillance ultérieure pendant les longues années de la scolarité, il est indubitable que l'emploi de bulletins ou de fiches de contrôle est nécessaire pour que cette mesure se fasse sérieusement et avec fruit. On ne les a pas encore introduits bien généralement, et, suivant les circonstances, leur tenue n'est en effet pas facile. Je ne parle pas de ce que j'appellerais le travail de bureau, c'est-à-dire des inscriptions dans les carnets; les maîtres peuvent les faire périodiquement et les font bien. Il s'agit plutôt du travail du médecin qui est considérable, s'il est conscientieux. Au point de vue où nous en sommes, la charge

de ces visites répétées est pour lui sinon impossible à remplir, du moins écrasante, quand elle s'étend sur des milliers d'enfants — et il n'y a là aucune exagération! Il existe des villes où pour une population scolaire de 5000 enfants et plus il n'y a qu'un seul et unique médecin, avec une rétribution qui l'oblige à disposer de son temps en dehors du service de l'école. Or, on peut ainsi, avec tout le dévouement qu'on porte à la jeunesse et à l'œuvre qu'on a entreprise — parfois presque contre son gré — se trouver placé en face de cette triste alternative; négliger son devoir vis-à-vis de l'école ou vis-à-vis de sa clientèle et de sa famille!

A cette question s'associe celle des visites dans les classes et celle des consultations ou policliniques scolaires.

Visites de classes. Les visites de classes ont surtout leur raison d'être dans les localités ou contrées qui n'ont pas l'institution des dispensaires. Il importe plus de les faire à la demande du personnel enseignant dès que des affections suspectes de contagiosité lui tombent sous les yeux, plutôt que d'y procéder d'une manière régulière ou périodique. Cela ne devra pas empêcher, mais au contraire permettre au médecin de profiter de ces occasions pour faire une revue générale de la classe où il est appelé, pour adresser aux élèves des observations que le moment indiquera, pour contrôler les mesures générales incomptant à l'instituteur, par exemple le placement des enfants suivant leur taille, vue, ouïe, leur tenue, l'état de la salle, sa propreté, le chauffage, la ventilation, etc. Là où les maîtres ont l'occasion d'adresser les écoliers à la consultation hebdomadaire du médecin scolaire, les visites en classe perdent de leur importance, sans devenir pour cela entièrement superflues ou inutiles. La médecine scolaire se désassocie d'ici avec l'hygiène scolaire.

Policlinique. La policlinique scolaire exige des conditions qui ne sont pas toujours réalisables, savoir: des ressources pécuniaires que les autorités communales ne sont pas partout disposées à accorder et un personnel salarié. Là où la policlinique scolaire peut être organisée, elle est certainement capable de produire des effets très appréciables, surtout en garantissant la réelle exécution des ordres donnés par le médecin. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer sur organisation d'une manière détaillée. La policlinique scolaire peut être remplacée, dans une certaine mesure, par une disposition obligeant le corps enseignant à envoyer chez le médecin des écoles les élèves qui lui paraissent suspects d'être malades; ce dernier, après les avoir examinés, nantit leurs parents du résultat de son examen en les

invitant à les faire soigner par leur médecin habituel ou par un spécialiste, suivant la nature du cas. La garantie du succès laisse ici à désirer; mais d'autre part, est-il inadmissible de rendre obligatoire pour tout le monde l'utilisation d'une policlinique existante en dehors de l'école.

Coopération du corps enseignant. Nous avons déjà dit que la coopération active du corps enseignant est une des conditions indispensables pour que le travail du médecin scolaire ne reste pas stérile. Ce dernier n'est absolument pas à même de veiller, à toute heure et partout, sur l'observation des règles hygiéniques dans les classes, comme c'est le cas pour l'instituteur. Ce serait porter de l'eau à la mer que d'insister sur ce fait. Mais, d'autre part, pour que le maître puisse agir, il faut absolument qu'il possède un certain bagage de connaissances lui permettant de veiller sur les détails très multiples ayant trait à l'hygiène, et dans un certain sens même à la médecine. Nous pensons que le jour n'est pas très éloigné où les lois sur l'instruction publique prévoiront, un peu partout, l'enseignement de l'hygiène, sinon générale du moins scolaire, dans les écoles normales, et la preuve des connaissances jugées indispensables en cette matière par les examens de brevet. Il est vrai que momentanément nous n'en sommes pas encore là.

Enseignement de l'hygiène au corps enseignant. En attendant, partout où cette lacune existe, elle doit être comblée par les efforts des médecins scolaires aux-mêmes. Ils donneront aux instituteurs et aux institutrices des conférences sur les chapitres principaux de l'hygiène scolaire et des conseils pratiques capables d'assurer une organisation logique et conséquente du service. Il n'est aucunement nécessaire que cette instruction embrasse toute la matière; bien des parties de ce domaine ne sont pas tant du ressort du corps enseignant que de celui des autorités scolaires et communales, des directeurs des travaux publics, etc. Si ce n'est, par exemple, pas un mal que l'instituteur connaisse les conditions dans lesquelles doit se construire une école pour répondre à toutes les exigences de l'hygiène, il n'en est pas moins vrai que son influence dans cette direction est nulle ou à peu près; à quoi bon alors que le médecin-conférencier s'étende longuement sur pareil chapitre?

Il est juste de reconnaître que les maîtres et maîtresses montrent très généralement un grand intérêt pour cet enseignement et se prêtent à son application avec autant d'intelligence que de dévouement. Mieux que cela, les directions qui leur sont fournies, à cette

occasion, pour faire pénétrer dans la jeunesse scolaire les principes d'une saine hygiène, sont volontiers mises à profit et sont de plus un des meilleurs moyens pour porter la bonne semence sur le terrain, en grande partie inculte, de toute une population. N'arriverait-on ainsi qu'à faire comprendre l'utilité de la propreté, si peu connue dans de nombreux milieux, que le mérite de ces recommandations serait déjà infiniment grand et fécond en heureuses conséquences!

Colonies de vacances. Ce rapport serait incomplet s'il passait sous silence un côté de l'activité du médecin scolaire qui nous paraît avoir une importance incontestable. Nous voulons parler de sa collaboration aux colonies de vacances. S'agissant du choix des écoliers auxquels cette faveur doit être accordée de préférence, puisque généralement les ressources limitées imposent un triage, qui est-ce qui serait plus qualifié pour y procéder que celui qui connaît leur état de santé depuis leur entrée à l'école et qui les a suivis de classe en classe? En outre, pour l'organisation détaillée de cette institution, pour le choix de l'endroit et la vie de tous les jours, les connaissances spéciales du médecin des écoles sont nécessaires si l'on veut atteindre le but poursuivi.

Le fait que les colonies de vacances ne dépendent pas partout directement des écoles et de leurs administrations, ne change rien à la question. Elles sont, quand même, placées sous la direction du corps enseignant, qui s'y prête à titre volontaire et sans laquelle nous aurions de la peine de nous les représenter. De même les visites périodiques ou occasionnelles du médecin pendant la durée du séjour sont-elles partout les bienvenues et même nécessaires.

Dans deux domaines l'influence du médecin scolaire est, si nous en croyons notre expérience, restée nulle presque universellement.

Ecoles privées. L'un, d'une importance moins capitale, mais aucunement négligeable, concerne les écoles privées. Trop souvent nous avons vu que ces classes ont été des foyers, maintes fois primaires, d'épidémies de diverses maladies contagieuses de l'enfance, ce qui s'explique par le fait que la sévérité pratiquée dans les écoles publiques concernant l'éloignement des frères et sœurs des enfants malades, ne s'y exerce pas ou très incomplètement. En outre, les locaux n'y sont pas aménagés en vue de l'enseignement, d'où des défauts d'éclairage, de ventilation etc.; ils sont, le plus souvent, trop peu spacieux pour le nombre des élèves qui s'y trouvent, d'où résulte encore une série d'inconvénients, pour ne pas dire de dangers, pour les enfants qui fréquentent ces classes.

Demander que les écoles privées soient placées sous la surveillance et rentrent dans la compétence du médecin scolaire me paraît être une exigence justifiée. Autrement les mesures préventives prises dans les écoles publiques risquent d'être rendues illusoires par cette lacune et, de plus, l'on prive ainsi toute une catégorie de jeunes enfants des bienfaits d'une hygiène bien comprise. Nous serions heureux d'apprendre qu'il existe des législations ou des règlements qui ordonnent cette surveillance; mais ils doivent constituer de rares exceptions.

Surmenage. Un autre point, de nature très différente, où le médecin scolaire se voit désarmé, est le surmenage. Il s'agit là d'une question infiniment complexe et grave, qui mérite une étude spéciale et d'autant plus sérieuse qu'elle touche à des éléments multiples et très hétérogènes du vaste domaine de l'instruction publique. Nous n'avons point l'intention de la traiter ici à fonds, ce serait dépasser les limites du sujet qui doit nous occuper aujourd'hui. Mais il est du devoir du médecin scolaire d'attirer l'attention sur toutes les situations contraires à l'hygiène qu'il rencontre dans son activité, et là où il n'est pas dans son pouvoir ou dans sa compétence d'y porter remède, il peut, tout au moins, montrer la plaie.

Le surmenage à l'école n'est plus contesté, de nos jours, que par des personnes qui n'ont pas eu l'occasion ou pris la peine d'observer, d'apprécier ses manifestations évidentes. Sous ce rapport il y a tout lieu d'invoquer l'adage connu qu'il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Un travail tout récent publié sur cet objet par le prof. Alfred Jaquet à Bâle confirme pleinement les expériences des médecins scolaires et des parents. Cet auteur entre dans des détails où je ne le suivrai pas, mais que j'ai été heureux de lire, bien qu'ils aient parfois une teinte un peu locale.

Pour étudier la question deus surmenage, il faut l'envisager dans les différents degrés d'enseignement.

A l'école primaire, il ne peut être question de surmenage que dans une mesure très restreinte. Les exigences des programmes sont modérées, et rares sont les instituteurs qui actuellement surchargent les enfants de travaux domestiques. Du reste l'unité de l'enseignement offre ici une certaine garantie. Des règles strictes sont faciles à donner, et les autorités scolaires s'en occupent; enfin des modifications capables d'atténuer le danger du surmenage peuvent être obtenues, dans l'école populaire, par l'intervention du médecin scolaire.

Il en est tout autrement dans les degrés moyen et supérieur de

l'enseignement ; nous entendons par-là les écoles secondaires, les gymnases, les écoles de commerce et d'autres institutions analogues. C'est ici que la fatigue intellectuelle que nous comprenons par le terme de surmenage, phénomène où d'ailleurs l'éducation physique négligée joue aussi un très grand rôle, a sa véritable arène. Le fait que le médecin scolaire reste presque entièrement impuissant en face de cet état de choses, est en relation intime avec les causes des conditions hygiéniquement défavorables où se donne cet enseignement, et il est indispensable de les passer en revue.

Elles sont de plus d'une catégorie.

Parlant d'abord des causes immédiates, nous pouvons citer, sans entrer dans trop de détails, à peu près les suivantes :

Multiplicité des branches enseignées. Cette multiplicité est en rapport avec le fait que, d'après la conception actuelle, cet enseignement doit fournir aux jeunes élèves ce qu'on appelle la culture générale, tout en les préparant pour les carrières spéciales les plus diverses. Il est vrai que le nombre de ces branches est limité par des programmes généraux, et celui des heures de leçons obligatoires l'est également en théorie ; mais, en réalité, il va toujours en se multipliant, soit à titre facultatif soit pour remplacer d'autres parties, qui sont malheureusement choisies dans la règle parmi celles qui ne demandent pas de préparation. Les leçons de gymnastique, trop peu nombreuses déjà dans les programmes, doivent même parfois céder le pas à la science ; quand aux jeux et autres délassements il ne peut guère en être question.

Je n'insiste pas, mais signale ensuite les longues séries d'heures de leçons occupant la journée presque du matin au soir le plus souvent avec des interruptions parcimonieusement mesurées. Pendant ce long travail les élèves sont constamment assis, écrivent et lisent longtemps de suite, presque forcément dans des tenues peu correctes, manquant de mouvement et d'air pur. De là : congestion et fatigue cérébrales, saignements de nez, maux de tête persistants, inappétence et constipation, respiration superficielle, difformités surtout de la colonne vertébrale, myopie progressive et autres défauts de la vue.

Ce qui contribue encore au surmenage, ce sont les tâches à domicile trop nombreuses, se faisant dans des conditions souvent désavantageuses d'éclairage, d'aération, de position, et privant les élèves, surtout les moins doués, d'une partie du sommeil, ici doublement nécessaire, ainsi que des promenades et des exercices corporels. C'est notre ferme conviction que ces tâches doivent pouvoir être réduites par une

sage entente entre les membres du corps enseignant. Chacun de ces membres doit se pénétrer de l'idée qu'il n'est qu'une partie d'un grand organisme et qu'il doit s'imposer de justes égards pour les besoins des autres parties. Répartie sur le temps dont peuvent raisonnablement disposer les élèves, la charge inévitable risque moins d'écraser sous son poids les jeunes individus qui se trouvent dans la période la plus délicate du développement physique.

Ce n'est qu'en passant que je mentionne la malheureuse parade des examens de fin d'année scolaire, laquelle se prépare toujours, très inutilement, par un surcroît de travail.

Mais il serait injuste de jeter la pierre d'une façon exclusive à ceux qui tâchent de satisfaire des exigences qu'ils n'ont pas créées.

Selon nous les vraies causes du surmenage viennent de plus haut.

Ce sont les programmes généraux, chez nous cantonaux, qui chargent les horaires d'une façon toujours plus forte. Il s'agit là encore d'une vérité reconnue par tout le monde, mais à laquelle personne ne se décide de donner la suite qu'elle comporterait tout naturellement. Une étude spéciale de la question démontrera que, dans plusieurs branches, l'enseignement est bien plus détaillé que ne l'exige une culture générale, et qu'avec le degré d'enseignement dont nous parlons, l'instruction ne doit pas être achevée; après elles viennent les écoles spéciales. Dans les commissions appelées à établir, ou à réviser ces programmes, chacun tâche de sauvegarder l'intégrité de sa propre branche d'enseignement, sans songer à faire des concessions dans l'intérêt général. L'élément enseignant y a une prépondérance trop absolue; la voix du médecin, quand il s'en trouve un dans ces conseils, n'a pas de chance de se faire entendre et son cri de Cassandre n'est pas écouté. — Et pourquoi? . . .

C'est que ces écoles préparatoires sont elles-mêmes dominées par des institutions supérieures, universités et écoles techniques, qui posent leurs conditions rigoureuses pour l'admission des élèves. Ne pourrait-on ici encore faire des concessions et diminuer les exigences?

La cause suprême du surmenage dans toutes ces écoles superposées, nous semble être une certaine rivalité, un concours des diverses sphères soit techniques soit scientifiques de tous les pays. Certes, cette émulation, ces efforts faits pour se surpasser a quelque chose d'estimable et de beau. Mais est-ce là une raison d'oublier qu'il y va de l'existence humaine et de fermer les yeux en face des dangers réels qui font, année après année, de nombreuses victimes? Les ravages

progressifs des maladies appelées neurasthénie, hystérie, chloro-anémie, myopie incurable ect., ne nous apprendront-ils rien, sans parler des aliénations qui ne proviennent pas non plus toutes de l'alcoolisme !

Il appartiendrait, me semble-t-il, à une assemblée comme celle-ci de faire de cette question, grave entre toutes, une étude spéciale, et d'adresser à ceux qui sont placés assez haut, la demande motivée d'un remaniement général de l'enseignement dans le sens d'une décharge du travail excessif à l'école. Peut-être la conférence des directeurs des départements cantonaux de l'instruction publique se chargerait-elle de cette œuvre, méritoire et patriotique entre toutes ?

M. M. Pleinement d'accord avec les thèses qui résument le rapport remarquable de Mr. le Dr. Stocker, si complet que mon travail n'avait que très peu à y ajouter sans courir le risque de répétitions superflues et fastidieuses.
